

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

OFFICE DE STABILISATION DES PRIX  
AGRICILES

## Question n° 129—M. Argue:

1. Au 31 décembre 1958, quelle quantité de chaque produit l'Office de stabilisation des prix agricoles détenait-il?

2. Au 31 décembre 1958, quelle somme globale l'Office avait-il versée pour chaque produit?

3. Du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1958, quelle quantité de chaque produit l'Office de stabilisation des prix agricoles a-t-il acheté?

4. Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 1958, quelle somme globale l'Office a-t-il versée pour chaque produit dont il a fait l'acquisition?

5. Quelle quantité de chacun des produits acquis depuis le 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 décembre 1958, l'Office a-t-il écoulée?

6. Quelle somme globale l'Office a-t-il reçue par suite de la vente de chaque produit, du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1958?

7. Quelle quantité de chaque produit l'Office a-t-il écoulée autrement qu'à la suite d'une vente ferme, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 1958?

8. Quelle somme globale a été versée pour chaque produit ainsi écoulé par l'Office, du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1958?

9. De quelle façon l'Office a-t-il disposé de chaque produit écoulé autrement qu'à la suite d'une vente ferme, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 1958?

10. Dans l'exercice de ses fonctions, du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1958, est-ce que, pour l'exécution de ses programmes d'achat, l'Office a dépensé des sommes à d'autres fins qu'au soutien des prix des denrées? Dans le cas de l'affirmative, à quelles fins?

11. Quel a été le coût net des opérations de l'Office, du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1958?

Réponse de l'hon. D. S. Harkness (ministre de  
l'Agriculture):

1. Le 31 décembre 1958, l'Office de stabilisation des prix agricoles détenait les stocks suivants:

Beurre, 79,339,941 livres; lait écrémé en poudre, 65,113,795 livres; œufs en coquille, 3,108 caisses; fromage, 2,155,818 livres; produits du porc, 8,405,251 livres; volailles, 832,255 livres; tomates, 114,536 caisses.

2. Le coût global estimatif des stocks figurant au n° 1, y compris les frais d'administration, était le suivant au 31 décembre 1958:

Beurre, \$50,962,067; lait écrémé en poudre, \$9,015,425; œufs en coquille, \$38,917; fromage, \$742,628; produits du porc, \$3,140,065; volaille, \$330,189; tomates, \$597,786.

3. Voici l'évaluation de l'ensemble des achats faits par l'Office du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1958:

Beurre, 71,466,653 livres; lait écrémé en poudre, 97,653,587 livres; œufs en coquille,

101,428 caisses; fromage, 15,408,323 livres; produits du porc, 8,668,872 livres; tomates, 139,526 caisses.

4. Le montant estimatif d'argent versé pour chaque denrée acquise entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 1958 est le suivant:

Beurre, \$45,481,917; lait écrémé en poudre, \$14,052,773; œufs en coquille, \$1,198,140; fromage, \$5,238,830; produits du porc, \$3,116,641; tomates, \$726,307.

5. Les chiffres estimatifs des ventes de chaque denrée du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1958 sont les suivants:

Beurre, 17,310,783 livres; lait écrémé en poudre, 60,259,509 livres; œufs en coquille, 187,077 caisses; fromage, 13,252,505; produits du porc, 263,601 livres; tomates, 24,990 caisses.

6. En ce qui concerne la recette des ventes, les méthodes de paiement varient toujours, et l'on procède à de nombreux rajustements, de sorte que les inscriptions aux livres,—sauf en ce qui concerne l'état financier annuel vérifié,—ne peuvent être rattachées aux chiffres estimatifs des ventes figurant à la question n° 5. Les inscriptions aux livres contiennent les montants suivants reçus pour les diverses denrées entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre:

Beurre, \$10,982,561; lait écrémé en poudre, \$2,571,742; œufs en coquille et produits de l'œuf, \$3,015,637; fromage, \$4,092,437; produits du porc, \$97,999; volaille, \$1,899,243; tomates, \$113,281.

7. Toutes les denrées ont été vendues par l'Office, bien que, dans certains cas, comme pour le lait écrémé en poudre, la valeur commerciale convenue pour la région à laquelle est destiné le produit soit prévue dans les crédits d'un autre ministère, au titre de tous les dons aux institutions internationales de secours.

8. Voir réponse au n° 7.

9. Voir réponse au n° 7.

10. Non.

11. Les comptes de l'Office se fondent sur des programmes commençant à différentes dates de l'année. Le seul cas où le coût net courant est calculé et vérifié est à l'égard de l'année financière allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS  
—FRAIS JURIDIQUES

## Question n° 166—M. Howard:

1. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1954, a-t-on versé des honoraires ou rémunérations a) à des avocats, b) à d'autres personnes, pour des avis ou pour des procédures résultant de rapports de la Commission